

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL
DE LA COMMISSION SYNDICALE
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2018-31

Séance du MARDI 27 MARS 2018

Date de la convocation		
19/03/2018		
Date de l'affichage		
19/03/2018		
Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Représentés
12	10	0

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

Présents :

M. André CAZERES, Président – M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président
Mmes Catherine LISSARRAGUE – Brigitte CAPOU – Marianne SARTHOU

MM. Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON - Xavier MACIAS

Absent excusé :

M. Alain LARROUDE

Secrétaire de séance : Christian COUMET est désigné secrétaire de séance

Objet de la délibération :

PARTICIPATION FINANCIERE AU PROJET « CROQUE MONTAGNE » PORTE PAR L'OFFICE DEPARTEMENTAL DES SPORTS

Le Président expose le projet « croque montagne ». Il s'agit d'une action de sensibilisation auprès des randonneurs autour de l'idée de « Bien se ravitailler pour mieux randonner ». Des intervenants réalisent des présentations dans les refuges de montagnes auprès des randonneurs.

Cette opération a eu lieu en 2017 et est renouvelée en 2018 dans les refuges de la CSVSS : le Clot, Ilhéou et Wallon-Marcadau.

Pour financer cette opération, l'Office Départemental des Sports sollicite le soutien financier de la CSVSS à hauteur de 1 300€.

Cet exposé terminé, le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à sept voix pour (7), une voix contre (1) et deux abstentions (2)

DECIDE

- d'attribuer une subvention d'un montant de 1 300 € à l'Office Départemental des Sports pour financer l'opération « croque montagne » ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal de la collectivité,
- d'autoriser le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.



Le Président
André CAZERES